



ACTUALITES

ACTION SOCIALE

NEGOCIATIONS SALARIALES

PROTCOLE FONCTION PUBLIQUE DU 25 JANVIER

Action sociale...à vos marques, prêts... c'est bien parti, même si tout reste à faire

Après plusieurs mois d'une négociation active, dont la CFTC vous a rendu régulièrement compte, les partenaires sociaux ont mis la virgule finale aux textes fondateurs (statuts, règlement intérieur et convention de gestion) de l'association unique de gestion de l'action sociale des personnels de l'établissement public. Les statuts ont été signés par toutes les organisations syndicales. L'assemblée générale provisoire, composée de trois représentants par syndicat (les membres actifs) se réunit le 12 décembre pour :

- Approuver formellement les statuts ;
- Trouver un nom à l'association
- Désigner le bureau provisoire (2 représentants par syndicat).

Il appartiendra notamment à ce bureau provisoire de préparer les élections pour la désignation des administrateurs de l'association, élections envisagées pour la fin du premier trimestre 2007.

Au delà de la période nécessaire d'élaboration du socle fondateur de cette structure, il est à présent temps de lui donner son véritable sens en travaillant au processus d'harmonisation des prestations sociales. Dans notre esprit, l'harmonisation doit conduire à ce que, globalement, les personnels de droit privé y gagnent, sans qu'au minimum les personnels de droit public y perdent.

L'association devrait être suffisamment bien dotée pour parvenir à cet objectif.

A cet égard, la CFTC voudrait rappeler que la dotation exceptionnelle de 500 k€ accordée par

l'employeur pour la phase de lancement de l'association, répond à une revendication claire et écrite, portée par les seuls syndicats CFTC et CGC public (cf leur tribune syndicale du mois dernier).

Nous concevons qu'un syndicat puisse regretter d'avoir manqué d'idée, mais la moindre honnêteté aurait dû le conduire à éviter de s'en attribuer les fruits.

Abstraction faite de ce premier tirage de couverture, sans doute involontaire, la CFTC voudrait saluer le travail de ceux des représentants syndicaux, toute tendance presque confondue, qui ont été animés durant ces longues séances de travail par le seul souci d'atteindre le but initial.

C'est à vous qu'il appartiendra le moment venu de choisir le projet social qui vous paraîtra le mieux à même de répondre à cette harmonisation des prestations.

La CFTC souhaite, pour sa part, que vous encouragiez la même diversité d'opinion qui a présidé à l'élaboration collective des textes fondateurs.

Car, ne nous y trompons pas, ce travail d'harmonisation va nécessiter de la part des gestionnaires actuels de l'ASOC et du CSE des décisions courageuses, surtout pour ceux qui ont résumé l'action sociale, durant tant d'années, au seul développement d'une politique de voyages.

Il est vrai qu'ils étaient jusqu'à présent seuls maîtres à bord. Il est peut être temps de renouveler l'équipage pour corriger le cap.

Brève privée Une négociation salariale « Maury...bonde »

Ce titre va rappeler des souvenirs à celles et ceux d'entre vous qui visitent régulièrement le site intra net CFTC.

Il illustre l'ambiance de la deuxième réunion de négociation annuelle sur les salaires. Le DRH adjoint a depuis quelque peu ressuscité le dialogue, même s'il a encore du mal à faire renaître la confiance.

Dans sa plate forme revendicative adressée au Directeur général au lendemain du 190^{ème} anniversaire, la CFTC avait plaidé pour que la reconnaissance de l'employeur vis à vis de son personnel se concrétise notamment dans une négociation salariale respectueuse de la défense de leur pouvoir d'achat.

Il reste à Monsieur Maury deux réunions pour convaincre au moins la majorité syndicale du bien fondé de ses propositions. Il semble avoir déjà conquis le syndicat le plus représentatif parmi le personnel privé. Nous lui conseillons, dans l'intérêt bien compris du personnel concerné, d'élargir son écoute aux revendications des autres partenaires de la place.

A défaut, il aura certes la satisfaction d'avoir capté ses adeptes, mais il devra assumer avec eux ou seul (s'ils le lâchent), la perte du pouvoir d'achat des personnels de droit privé.

Brève publique A propos du protocole d'accord fonction publique du 25 janvier 2006

Le protocole signé par la FGF-CFTC le 25 janvier commence à produire ses effets, au prix d'une intense concertation avec les autres signataires de l'accord (CFDT et UNSA) et les services du Ministre de la fonction publique. Plus de 200 textes sont en cours de modification. Jamais de telles réformes n'ont été menées en si peu de temps.

Hommage à Monsieur Francis Mayer

Nous apprenons ce jour le décès de Monsieur Francis Mayer. Nous souhaitons rendre hommage à un homme qui s'est battu avec courage et dignité pour assumer ses fonctions. Nous présentons à ses proches, nos plus sincères condoléances.

La CFTC CDC vous rend régulièrement compte de la mise en œuvre de cet accord.

Nous voudrions rappeler à ceux qui critiquent notre signature, qu'en l'absence de protocole, l'ensemble des mesures proposées aurait été abandonné : aide à la garde d'enfants, au déménagement, au paiement de caution d'appartement, réorganisation de la catégorie C, doublement des promotions de la catégorie C à la catégorie B, reconnaissance des acquis de l'expérience, prime pour les agents ayant atteint le sommet de la catégorie A depuis plus de cinq ans...

Abandonnées également la hausse générale des rémunérations de 0,5% en février 2007 et les deux mesures arrachées lors de l'ultime réunion du 24 janvier :

- une prime pour les fonctionnaires ayant atteint le sommet de la catégorie B depuis cinq ans,
- et l'attribution d'un point d'indice supplémentaire à tous les agents le 1^{er} novembre dernier.

A défaut d'accord, le Ministre en serait resté à la hausse de 0,5% programmée pour juillet 2007.

Parallèlement, dans une démarche commune avec la CFDT, la FGF CFTC a demandé au Ministre d'engager une discussion sur les salaires et les missions de l'Etat.

La signature de ce protocole est un premier pas important pour beaucoup de fonctionnaires. Il ne se substitue évidemment pas, pour la CFTC, à une discussion spécifique sur l'évolution du pouvoir d'achat.

Fidèle à son action réformatrice, la CFTC privilégie la conquête progressive et négociée d'avancées sociales au combat final illusoire.

C'est bien connu, il faut apprendre à marcher avant de vouloir courir.